

Inscriptions Ecole Rentrée 2017

1. Vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant en Mairie

Pièces à fournir :

- Livret de famille ou certificat de naissance de votre enfant
- Un justificatif de domicile
- Un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires ou un document médical attestant d'une contre-indication.
- Le Maire vous délivrera un certificat d'inscription à remettre à la Directrice de l'école.

2. Vous vous présentez ensuite à l'école après avoir pris rendez-vous (04 42 57 40 42)

Pièces à fournir :

- Livret de famille
- Un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires ou un document attestant d'une contre-indication
- Le certificat d'inscription délivré par la Mairie.

Pour les enfants arrivant d'une autre école :

Un certificat de radiation

Au vu de ces documents, la Directrice de l'école procédera à l'admission de l'élève (en fonction des places disponibles en maternelle).

Attention : les enfants de 2 ans ^(*) résidant sur la commune de St Paul lez Durance ne seront acceptés qu'en fonction des places disponibles.

Pas d'inscription nécessaire pour les enfants de maternelle entrant au CP (si maternelle faite à St Paul lez Durance).

(*) → enfants nés en 2015.